



Association PasDeVentChezNous-AvenirBoischautSud
La Villefranche
Vigoux 36170

Vigoux, le 05/12/2024

Objet : ICPE éoliennes LUANT : demande de dérogation aux espèces protégées

Monsieur le Préfet ;

Dans le cadre du dossier ICPE de Luant, constatant les observations faites dans ce secteur par les scientifiques naturalistes, nous vous demandons d'ordonner au promoteur d'établir les nécessaires demandes de destruction d'espèces protégées.

Il s'agit d'espèces vivant localement ou en migration, toutes seront impactées par les travaux et dès les premiers mouvements de pales.

Les espèces protégées qui doivent être soumises à déclaration sont les suivantes :

- La grue cendrée
- L'échasse blanche
- La pie grièche grise
- le butor étoilé
- la guifette noire
- la bécassine des marais
- la sarcelle d'été
- la russerole turdoïde
- le milan noir
- la cigogne noire
- la pipistrelle de Nathusius
- les noctules communes

Dans l'attente expresse de votre réponse, veuillez, Monsieur le préfet recevoir l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau de l'association
contact@avenirboischautsud.fr

Jean PANEL président

Sébastien CAMUZAT vice-président

PS :

vous retrouverez les observations officielles des espèces protégées, quantifiées et validées par Indre Nature sur le lien suivant :

<https://obsindre.fr/index.php?module=statut&action=statut&codecom=36101>

Ensuite, pour rappel, la contribution du Groupe Chiroptères Centre Val de Loire peut se consulter ici :

https://avenirboischautsud.fr/wp-content/uploads/2024/11/Chiroptres-luant-GCCVL_EUP.pdf